



ETATS GENERAUX DE LA FNEGE



2008

Livre blanc

PROPOSITIONS DE L'ACADEMIE DE L'ENTREPRENEURIAT POUR FAIRE DE LA FRANCE UN PAYS D'ENTREPRENEURS

Le tissu économique français, comme celui des autres pays de la planète, est composé à plus de 90% de petites et moyennes entreprises dont la taille est souvent inférieure à 10 personnes. Ces organisations qui connaissent un renouvellement rapide jouent un rôle essentiel dans la dynamique économique et sociale. Elles sont dirigées par des hommes et des femmes qui tels des Don Quichotte se battent quotidiennement contre les moulins à vent d'une administration tatillonne et des représentations communes qui les voient rarement pour ce qu'ils sont et font réellement. Ces chefs d'entreprise souffrent d'un double désamour : celui de l'Etat et celui de la Nation toute entière. **La France semble mieux aimer les emplois que les entreprises, et les entreprises que les entrepreneurs, or les uns ne vont pas sans les autres.**

L'Académie de l'Entrepreneuriat, association loi 1901 créée en 1998, regroupe 140 enseignants, chercheurs et professionnels impliqués en entrepreneuriat en francophonie.

Elle tiendra les 19, 20 et 21 novembre son 6^{ème} congrès au CERAM à Sophia Antipolis. Elle organise chaque année des journées thématiques et un tutorat doctoral.

Pour nous contacter :
www.entrepreneuriat.com

Ce désamour se retrouve dans une caractéristique de la France aujourd'hui assez largement connue et admise : la faible propension de ses habitants à entreprendre. Depuis quelques années le GEM (Global Entrepreneurship Monitor), projet de suivi global de l'entrepreneuriat piloté par deux institutions internationales (Babson College et London Business School), publie des études sur le Taux d'Activité Entrepreneuriale (TAE) des pays. Ce TAE est la mesure systématique de l'activité entrepreneuriale en tenant compte de deux indicateurs : le taux d'entreprises émergentes (indiquant



les entreprises qui sont sur le point d'être formellement lancées) et le taux d'entreprises nouvelles (indiquant les entreprises effectivement lancées depuis moins de 42 mois). Régulièrement le taux français - 4,8% en 2007 - est un des plus faibles. Non seulement les français créent peu d'entreprises, mais plus grave encore les entreprises créées manquent de vitalité et se développent peu. Comme le rappelle un récent rapport de l'Institut Montaigne, think-tank regroupant des décideurs économiques et politiques, une comparaison des chiffres de l'OCDE montre que, sept ans après leur émergence, les entreprises américaines ont plus que doublé leurs effectifs, alors que les firmes françaises n'ont créé dans le même temps que 7% d'emplois supplémentaires. Cette situation a pour conséquence le non renouvellement de notre tissu industriel : sur les 100 premières capitalisations de la Bourse de Paris, une dizaine d'entreprises seulement ont moins de trente ans d'existence.

Développer en France une plus forte propension à entreprendre est donc aujourd'hui une nécessité et un défi, mais comment relancer dans ce pays la « machine entrepreneuriale » ? Les gouvernements successifs, conscients du problème, multiplient les mesures incitatives. Mais les résultats resteront limités tant que subsisteront en France des problèmes liés à l'ouverture de ce pays aux logiques entrepreneuriales, à des règlements et institutions d'un autre temps et à l'image que la société française a de l'entrepreneur.

Face à cette situation, voilà quelles sont nos propositions en termes

- d'enseignement et de formation
- de recherche.

PROPOSITIONS POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION

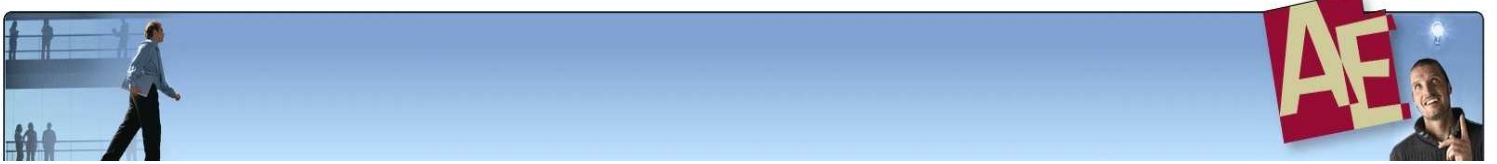
1. Créer des enseignements et des formations dédiés spécifiquement à la création et au management des TPE¹.

Le tissu des Très Petites Entreprises françaises regroupe un nombre important d'entrepreneurs dans des secteurs divers tels que l'artisanat, le commerce ou encore les prestations de service. Les spécificités de la création et du management des TPE sont très peu enseignées et rares sont les enseignants chercheurs qui s'intéressent à ce thème.

Des programmes de formation spécialisés dans la création et le management des TPE devraient être conçus et mis en œuvre en partenariat étroit avec les principales parties prenantes que sont, les Chambres des Métiers, les Centres de Gestion et les Associations Agréées, qui ont, entre autres, pour mission d'aider les TPE et les professions libérales dans les domaines de la gestion et de la prévention des difficultés économiques. Les cibles prioritaires de tels programmes d'enseignement pourraient être les élèves ou les titulaires de CAP, Bac Pro, BTS et IUT.

De tels cursus existent déjà dans certaines universités. A Grenoble, par exemple, une formation de ce type est en cours d'élaboration en partenariat avec la Chambre des Métiers de Grenoble, à destination des étudiants mais aussi des chefs d'entreprise et des conjoints collaborateurs.

¹ D'une façon générale, il est nécessaire de développer des enseignements qui couvrent l'ensemble des situations et des thématiques de l'entrepreneuriat (par exemple : entrepreneuriat organisationnel, entrepreneuriat familial, financement des start-up, etc.)



2. Mettre en place des pédagogies et des dispositifs de conduite de projet de création ou de reprise d'entreprises en situation réelle.

La plupart des actions de formation, basées sur le développement de projet de création ou de reprise d'entreprise, qui sont mises en œuvre actuellement dans l'enseignement supérieur correspondent à des mises en situation virtuelle. Ces actions présentent certes des avantages, mais ne permettent pas aux apprenants d'être confrontés à des situations et à des comportements réels.

Nous proposons, chaque fois que cela est possible, de développer des enseignements appuyés sur des mises en situation réelle. Cela pourrait s'envisager de différentes manières, soit en offrant à des étudiants volontaires la possibilité de travailler sur des projets réels portés par d'autres étudiants au sein de l'établissement, soit en étendant les actions du type Créa IUT orientées sur l'accompagnement de porteurs de projets réels par des étudiants. Ces actions nécessiteront un encadrement pédagogique spécifique de la part des enseignants et la mise en œuvre de partenariats avec les structures d'accompagnement dont le métier consiste justement à accompagner les entrepreneurs potentiels.

3. Développer des « Maisons de l'Entrepreneuriat » sur tous les campus universitaires et installer des correspondances ou des antennes dans chaque université française.

Les Maisons de l'Entrepreneuriat font du pré-accompagnement et constituent un premier centre de ressources (documentation spécifique, orientation, conseils, etc.) pour les étudiants intéressés par la création d'entreprise, qui veulent tester leurs idées ou présenter leurs projets.

Même si les besoins d'accompagnement *stricto sensu* semblent pouvoir être satisfaits par les structures existantes avec lesquelles des liens de partenariat existent par ailleurs, il n'est pas inopportun de considérer que, compte tenu de la spécificité du public étudiant, une mission d'incubation interne ou d'accompagnement (au sens strict du terme) puisse être dévolue, dans certains cas, aux Maisons de l'Entrepreneuriat. Cela existe déjà dans certains établissements (Centrale Lille, ESSEC ou EM Lyon, par exemple). De tels dispositifs ne peuvent s'envisager que dans le cadre de partenariats étroits avec les incubateurs et réseaux d'accompagnement professionnels.

Nous proposons d'étendre les Maisons de l'Entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire national et de se donner comme visée objective, à l'horizon 2015, une Maison de l'Entrepreneuriat dans chacun des départements français.

4. Former des professeurs et des formateurs spécialisés dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Il s'agit là d'un véritable enjeu national. Développer l'esprit d'entreprendre, faciliter les apprentissages dans toutes les situations et tous les contextes de l'entrepreneuriat, accompagner intelligemment et efficacement les porteurs de projets et les entrepreneurs exigent des savoirs théoriques, pédagogiques et pratiques tout à fait spécifiques.



En même temps que des formations nouvelles apparaissent un peu partout en France, de nombreux défis épistémologiques, pédagogiques, théoriques et pratiques demeurent au niveau de l'enseignement de l'entrepreneuriat et cette jeune discipline est confrontée, de notre point de vue, à une très forte insuffisance de matériaux (connaissances théoriques et empiriques, études de cas, etc.) et de ressources professorales. Des enjeux considérables apparaissent et les conclusions du projet européen *Procédure Best* sur l'éducation et la formation en entrepreneuriat pourraient être généralisées à l'ensemble des pays : « ***La formation des enseignants spécifiquement consacrée à l'entrepreneuriat doit être renforcée partout en Europe*** ».

C'est une évidence, pour développer des enseignements en entrepreneuriat qui soient véritablement des enseignements spécifiques en ENTREPRENEURIAT (et non pas en management, en gestion ou dans tout autre discipline), nous avons besoin à la fois d'enseignants et de spécialistes du domaine. Nous devons donc former des enseignants, des formateurs à la pédagogie et à l'entrepreneuriat, lesquels devront répondre à la diversité des besoins et des processus d'apprentissage. Cela implique que des formations qualifiantes d'enseignants chercheurs et de formateurs soient mises en place dans les universités, avec le concours de l'Académie de l'Entrepreneuriat et avec l'implication de professeurs français et étrangers reconnus au niveau international. Ces formations pourraient permettre également aux accompagnants à la création d'entreprise d'être à la fois des spécialistes de l'entrepreneuriat mais aussi des généralistes du management. Spécialistes de la création et du démarrage de l'entreprise mais aussi généralistes du management capables de relier chacun des problèmes identifiés à d'autres problèmes ou dimensions dans une logique systémique.

L'idée est qu'outre des enseignants chercheurs de bon niveau, ces programmes qualifiants contribuent à former des experts accompagnateurs qui assureront concrètement un accompagnement de fond pour les porteurs de projets et les jeunes créateurs d'entreprise au sein de pépinières, d'incubateurs d'entreprises, d'organismes consulaires et de structures diverses d'aide à la création d'entreprise.

Sur un autre plan, des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat des enseignants non spécialisés devraient pouvoir être largement développées dans les universités et les grandes écoles, de façon à pouvoir démultiplier les actions de sensibilisation auprès des étudiants ou d'autres publics.

L'ensemble de ces actions, sensibilisation du plus grand nombre d'enseignants et développement d'un corps d'enseignants spécialisés de haut niveau, aurait pour autre finalité de faire évoluer progressivement les attitudes et la culture des institutions vis-à-vis de l'entrepreneuriat.

PROPOSITIONS POUR LA RECHERCHE

Nos propositions s'organisent autour de trois axes : coordination, moyens, réalisme.

1) Coordination

Aujourd'hui la recherche est très largement éclatée. Les encadrants et les doctorants se connaissent insuffisamment. Nous observons, parfois, que des thèses réalisées en même temps traitent



pratiquement des mêmes sujets. L'Académie de l'Entrepreneuriat s'efforce à travers diverses manifestations – et en particulier l'organisation de tutorats doctoraux – de faciliter un fonctionnement en réseau des acteurs. Mais cette mise en réseau est encore très insuffisante contrariée à la fois par le manque de moyens humains et financiers et les comportements non solidaires de certains acteurs qui refusent d'y pendre part.

Notre proposition, pour améliorer la coordination, consiste, dans un premier temps, à créer un annuaire des chercheurs et doctorants spécialisés en entrepreneuriat, puis, dans un second temps, à organiser un atelier doctoral annuel francophone permettant, à l'aide d'un financement dédié (bourses) à la majorité d'entre eux d'y participer. L'organisation de cette manifestation serait confiée à l'Académie de l'Entrepreneuriat.

2) Moyens

Dire que la recherche française manque de moyens est une évidence, c'est pourtant la réalité. Il faudrait développer dans quelques grands établissements (grandes écoles de management ou facultés renommées) de véritables centres de recherche en entrepreneuriat avec des moyens humains, financiers et documentaires suffisants.

Quelques centres de ce type apparaissent à Lyon, Grenoble, Bordeaux et Montpellier (même si à Montpellier le thème de l'entrepreneuriat est nettement moins pris en compte que celui de la PME). Soulignons que le laboratoire ERMMES, à Toulon, créé et dirigé par Robert Paturel, largement orienté entrepreneuriat depuis sa fondation, a fait l'objet récemment d'une remise en question radicale et d'une réorientation vers d'autres thèmes, ce qui souligne, par ailleurs, la fragilité des acquis dans une discipline scientifique émergente et en quête de légitimité.

Les superviseurs et directeurs de thèse devraient être correctement rémunérés, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui dans le système universitaire français où les activités de direction de thèse relèvent essentiellement du bénévolat et de la récompense symbolique. Une proposition réaliste, en ce qui concerne les moyens, serait de créer et de développer un centre de ressources documentaires de haut niveau accessible par tous les chercheurs en entrepreneuriat du monde francophone. Un tel centre a été récemment installé en Suède par l'université de Jönköping.

3) Réalisme

Le monde académique est beaucoup trop éloigné du monde des praticiens. Comment pouvons-nous connaître les véritables problématiques de l'entrepreneuriat si nous n'avons pratiquement aucun contact avec les praticiens. Pour apporter de bonnes réponses et produire des connaissances nouvelles actionnables et enseignables, les chercheurs en entrepreneuriat doivent nécessairement se poser les bonnes questions au contact de celles et ceux qui sont préoccupés par tel ou tel type de problème. C'est loin d'être toujours le cas. A cet égard, le développement des conventions CIFRE pourrait constituer une avancée significative par rapport à la situation actuelle. Ces conventions pourraient être encouragées et fortement soutenues dans le domaine de l'entrepreneuriat.